



Ville de LA FERÉ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, LAVISSE Jean, BAUCHET Annette, Adjoint au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, CHATOT-CATOIRE Catherine, SEPANSKI Jean-François, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, DE MONTE Dominique, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. HIRSON Alain, PEON Benoît, EGRIX Éric, excusés, DEPLANQUE Martine, FOJCIK Isabelle, GERARD Franck, VUYLSTEKE Isabelle, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie.

Membres représentés : M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond, M. EGRIX Éric donne pouvoir à M. MELOTTE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey.

- Date de convocation : 10 novembre 2017 - Date d'affichage : 20 novembre 2017

- Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 14 - Nombre de votants : 16

Ordre du jour

- 1 Adoption du procès-verbal de la dernière séance
- 2 Volley-club Laférois : convention.
- 3 Volley-club Laférois : garantie d'emprunt.
- 4 Demande de subvention du Collège Marie de Luxembourg.
- 5 Subvention à l'association des commerçants Laférois.
- 6 Modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018.
- 7 Défilé de la St-Firmin, subvention aux associations.
- 8 Vente de la peupleraie communale.
- 9 Amortissement des subventions à l'USEDA.
- 10 Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère.
- 11 Décisions budgétaires modificatives.

2017-093 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2017-094 - Volley-club Laférois : convention d'objectifs

La Commune a signé le 25 août 2015 une convention d'objectif avec le Volley-club Laférois qui définit les engagements réciproques : d'une part les engagements du Volley-Club et d'autre part, les modalités de soutien de la Ville. Cette convention est arrivée à échéance le 31 août 2017. Il est donc nécessaire de refaire une convention d'objectif avec cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Emet un avis favorable aux termes de la convention d'objectifs à passer avec le Volley-club Laférois pour les années sportives 2017 à 2020.**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention.**

2017-095 - Volley-club Laférois : garantie d'emprunt

Le Club de volley-ball de La Fère envisage de faire l'acquisition d'un véhicule de type « mini-bus » permettant de transporter les joueurs des équipes du club. Le coût de cet achat est estimé à 18 000 €. Madame la Présidente désirerait faire un emprunt d'une durée de 4 ans pour financer cet achat, et demande que la ville de la Fère se porte garante de cet emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Considérant que cette acquisition présente un intérêt pour la Commune en contribuant favorablement au rayonnement et à l'image de la Ville ;**

- **Considérant que le Volley-club Laférois est une association sportive qui peut être considérée comme un organisme d'intérêt général, visé aux articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts et donc bénéficiaire d'une garantie couvrant 100% de son emprunt.**
- **Décide d'apporter la garantie de la Ville pour le prêt envisagé par le Volley-Club Laférois d'un montant maximal de 18 000 € sur une durée maximale de quatre ans.**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette garantie.**

2017-096 - Demande de subvention du Collège Marie de Luxembourg

Par courrier du 9 octobre 2017, Madame la Principale du Collège Marie de Luxembourg, sollicite l'attribution d'une subvention communale afin de financer un voyage en Italie des élèves du collège du 15 au 21 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant que le Collège n'est pas de la compétence de la Commune mais du Département, refuse d'attribuer une subvention au Collège Marie de Luxembourg de la Fère pour financer un voyage des élèves en Italie en 2018.

2017-097 - Subvention à l'association des commerçants Laférois

L'association des commerçants de La Fère, La Dynamic' Laféroise, envisage d'organiser une animation commerciale du 1^{er} au 22 décembre 2017. Elle sollicite une subvention de la Ville pour financer cette animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 5000 € à l'association des commerçants de La Fère, La Dynamic' Laféroise, pour l'animation commerciale du mois de décembre 2017

2017-098 - Modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018

Depuis plusieurs années, la semaine scolaire dans les trois écoles de La Fère est organisée en 9 demi-journées d'enseignement, dont le mercredi matin, avec la mise en place par la Commune d'activités périscolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.

Le décret du 27 juin 2017 offre la possibilité de modifier, par dérogation, cette organisation et de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours à partir de la rentrée scolaire de septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité propose à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de modifier à la rentrée scolaire de septembre 2018 l'organisation de la semaine scolaire dans les trois écoles de la Ville de La Fère, comme suit : répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

2017-099 - Défilé de la Saint-Firmin : subvention aux associations

Chaque année, la Commune subventionne les associations ayant participé au défilé de la Saint-Firmin avec un char. Pour l'année 2016, le montant de la subvention était de 320 € par association.

Il rappelle également que la subvention communale annuelle aux associations n'est versée qu'à hauteur de 75%. Le solde n'est versé qu'aux associations ayant défilé à pieds ou avec un char lors de la Saint-Firmin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 320 € et autorise le Maire à verser le solde de 25% de la subvention communale annuelle aux associations de la Commune ayant défilé avec un char lors de la saint-Firmin :**
 - o Club de Taï-Do Laférois
 - o L'Harmonie Laféroise
 - o Club d'animation Laférois
 - o Tennis club Laféroise
 - o Handball Laféroise
 - o Volleyball Laféroise
- **Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 320 € aux associations ne bénéficiant pas de subvention communale et ayant défilé avec un char lors de la saint-Firmin :**
 - o Zumba
 - o Club Nautique de la Vallée de l'Oise
 - o Le Madison (Hôpital de la Fère)
 - o Compagnie Théâtrale Dernier Recours

- Autorise le Maire à verser le solde de la subvention communale 2017 aux associations suivantes ayant défilé à pieds lors de la St-Firmin :
 - o La Poudrière
 - o Compagnie d'Arc de La Fère
 - o Jeunes sapeurs-pompiers de La Fère

2017-100 - Vente de la peupleraie communale

La Ville est propriétaire des parcelles AI 106 (peupleraie), AI107, AI 103 et AI 99, pour une superficie totale de 128 308 m². L'estimation des Domaines pour la valeur de ces terrains, (sol nu-sans le peuplement), est de 69 750 €. Par courrier du 4 novembre 2017, Monsieur PUCHE Cédric, domicilié à 02320 Prémontré, 9, Rue Argueyrolle, propose de faire l'acquisition de l'ensemble de ces terrains communaux au prix de 69 750 €. Il propose également de faire l'acquisition des peupliers de la parcelle AI 106 pour la somme de 11 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Décide de vendre à Monsieur PUCHE Cédric, domicilié à Prémontré, 9, Rue Ayguerolle, les parcelles communales suivantes :**
 - AI 106 (sol nu sans le peuplement) d'une superficie de 38 089 m² au prix de 15 250 €. Cette superficie et ce montant seront réduits de la partie louée à Orange et sur laquelle est situé un pylône ainsi que le chemin d'accès audit pylône.
 - AI 107 (pâturage) d'une superficie de 11 013 m² au prix de 4 500 €
 - AI 103 (taillis simple) d'une superficie de 19 256 m² au prix de 13 000 €
 - AI 99 (taillis simple) d'une superficie de 59 950 m² au prix de 37 000 €
- Soit une somme totale de 69 750 €
- **Décide de vendre sur pied les peupliers situés sur la parcelle AI 106 pour la somme de 11 000 € à Monsieur PUCHE**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ces ventes.**

2017-101 - Amortissement des subventions pour la fibre optique à l'USEDA

La Ville, par convention 21 mars 2016 passée avec l'USEDA, s'est engagée à participer au financement des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Fère à hauteur de 33 407 € pendant 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017. L'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ces subventions doivent être amorties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que les subventions versées à l'USEDA destinées au financement des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Fère seront amorties sur une durée de 30 ans.

2017-102 - Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère

La Commune envisage de réaliser les travaux de remise en état du court de tennis n°1 situé Rue du Rempart du Nord. Le coût des travaux est estimé à 23 764,40 € HT. Elle peut bénéficier pour ces travaux d'une subvention d'un montant de 5000 € au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte le montant du devis de réalisation des travaux de remise en état du court de tennis n°1 d'un montant de 23 764,40 € HT.**
- **Autorise le Maire à faire réaliser les travaux.**
- **Sollicite une subvention au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère pour ces travaux.**
- **Fixe le plan de financement de ces travaux comme suit :**
 - **Fonds de concours CATLF : 5 000,00 €**
 - **Financement de la Ville : 18 764,40 € HT**

2017-103 - Budget des opérations commerciales : décision budgétaire modificative n°1

Après vérification auprès des services des Impôts et une vérification des baux artisanaux et commerciaux communaux, il est nécessaire d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires du budget 2017 des opérations commerciales afin de réduire des titres de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter les modifications aux prévisions budgétaires 2017 du budget des opérations commerciales comme suit :

Fonctionnement dépenses

- Article 673 : Titres annulés sur exercice antérieurs : + 10000 €
- Article 615231 « Travaux de voirie et réseaux : - 10000 €

2017-104 - Question diverse

Madame ROZELET Martine, Conseillère Municipale déléguée à la Culture, informe l'Assemblée du courriel en date du 16 novembre 2017 par lequel Monsieur PEON Benoît, Conseiller Municipal, s'étonne que sa proposition de se charger, dans le cadre de sa participation à la commission de la Culture, d'organiser des manifestations culturelles telles que concerts ou pièces de théâtre, n'ait pas été retenue et qu'au contraire, une mission similaire (pièces de théâtre) ait été confiée à un autre Conseiller Municipal.